

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 décembre 1842 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé un poste de Vérificateur des Finances.

ART. 2.

Le Vérificateur des Finances est placé sous l'autorité de l'Inspecteur Général des Finances.

ART. 3.

Le Vérificateur des Finances est chargé de la vérification des écritures des divers comptes et de leur caisse.

Il devra procéder à cette vérification toutes les fois qu'il l'aura jugé utile, mais au moins deux fois par mois.

Il visera les comptes mensuels de recettes et de dépenses et s'assurera que les soldes en caisse sont bien conformes aux écritures.

A chaque vérification, il devra apposer son visa sur les registres contrôlés.

A la fin de chaque année, il fera réunir dans un dépôt spécial toutes les pièces justificatives de ces comptes et en donnera décharge à Notre Trésorier Général.

Dans les premiers jours de chaque mois, un rapport sommaire de ses opérations sera remis à Notre Inspecteur Général des Finances.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de Notre yacht *Princesse-Alice*, à Villefranche-sur-Mer, le sept avril dix-neuf cent huit.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
ED. DE LATTRE.

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 avril 1908, M. le Commandant Ferdinand Forzinetti, dont la démission de Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions est acceptée, est nommé Commissaire du Gouvernement honoraire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 avril 1908, sont nommés Membres de la Commission instituée par l'article 2 de l'Ordonnance du 16 décembre 1862 pour procéder, sous la présidence du Maire de la Ville de Monaco, au dénombrement de la population de la Principauté en 1908 :

MM. Ambroise Bonaventure,
Pierre Botta,
François Chiabaut,
Théodore Gastaud,
Edmond Izard,
Sébastien Jaspard,
Eugène Marquet.

Le Commissaire de Police de chaque quartier assistera aux opérations de recensement.

Par Ordonnance Souveraine en date du 7 avril 1908, M. Charles-Victor Aureglia, Entrepôseur des tabacs et allumettes, est nommé Vérificateur des Finances.

Par Ordonnance Souveraine en date du 7 avril 1908, M. Alexandre-Jules Emile Levame est nommé Archiviste à l'Inspection des Finances.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Un grand banquet a réuni, samedi soir, à l'International Sporting Club, les principales autorités et les présidents des Sociétés de la Principauté, les sportmen, constructeurs et coureurs attirés par les épreuves des canots automobiles.

Ce banquet était présidé par M. Blanc, président de l'International Sporting Club, ayant en face de lui M. Roussel, secrétaire général du Gouvernement. A droite de M. Blanc, avaient pris place M. le Consul d'Italie et M. le baron Van Zuylen de Nyevelt, président de l'Automobile Club de France; à sa gauche, se trouvaient M. Borie, administrateur de la marine à Nice, et M. Lucien de Castro, membre de la Commission Communale, représentant M. le Maire de Monaco. M. le Secrétaire Général du Gouvernement avait à sa droite M. le Consul de France, et à sa gauche, M. le capitaine de frégate Jeanselme.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Camille Blanc, au nom de l'International Sporting Club; par M. François Roussel, au nom du Gouvernement monégasque; par M. le commandant Jeanselme, au nom de la marine française; par M. le baron Van Zuylen de Nyevelt, au nom de l'Automobile Club de France; par M. Vedrine, au nom des constructeurs; et par M. Georges Prade, au nom de la presse sportive.

M. Blanc s'est exprimé en ces termes :

Permettez-moi, tout d'abord, Messieurs, de vous convier à porter la santé de notre Président d'Honneur, S. A. S. le Prince Albert I^{er} de Monaco, Haut Protecteur de notre meeting, qui, depuis sa fondation, n'a jamais cessé de s'intéresser à nos travaux et à vos courageux efforts. Que nos vœux s'unissent et aillent à Lui pour le prompt rétablissement d'une santé, si chère à tous.

MESSIEURS,

Pour la cinquième fois, j'ai le très grand plaisir, au nom du Comité d'organisation de l'exposition et des courses de canots automobiles de Monaco, de venir vous remercier du concours empressé que, sous toutes les formes, vous avez apporté à ce meeting.

Il fut un temps, Messieurs, qui n'est pas éloigné, où nous n'aurions pas osé, sans appréhension, vous convoquer à vous réunir à la fin d'une semaine de courses, où si le nombre des appelés était grand, en revanche peu nombreux étaient les élus. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, il ne reste pour ainsi dire plus à courir que la glorieuse coupe de S. A. S. le Prince de Monaco, qui jamais n'aura été plus disputée, et vous êtes tous là, j'entends dire que vos canots sont tous là, prêts à disputer de nouvelles épreuves sans que celles où ils ont pris part pendant ces derniers jours aient diminué leur force de résistance.

Et pourtant, Messieurs, votre Comité, confiant dans votre valeur sportive autant que dans le progrès réalisé, n'a pas hésité à vous faire disputer certaines épreuves dans des conditions où autrefois l'ajournement se serait imposé. Voici qui prouve les résultats obtenus plus encore que de nouveaux records à battre. Saluons, Messieurs, ce progrès réalisé comme le plus enviable !

Le mouvement parti de Monaco, il y a cinq ans aujourd'hui, s'est affirmé partout. Il n'est point une marine, à l'heure actuelle, qui n'ait envisagé d'abord et plus ou moins résolu ensuite ce problème de l'adjonction du moteur à explosion aux forces qu'elle a su grouper pour conserver l'empire de la mer.

S. Exc. le Ministre de la Marine française a bien voulu accepter de figurer comme membre d'honneur de notre Comité. Il a doté, cette année encore, notre meeting d'un magnifique objet d'art, gage de sa sollicitude. Il nous a enfin prêté le précieux concours des unités que nous avons vues dans nos eaux. Je prie M. le capitaine de frégate Janselme, qui commande cette petite flotille, de lui transmettre l'expression de notre gratitude.

Dans quelques semaines, Messieurs, une conférence internationale, la première, fixera les lois générales de vos luttes pacifiques comme elle le fit, il y a un an, pour sa sœur l'automobile, et c'est là, Messieurs, encore une preuve de l'intérêt que le monde entier prend à ces concours. Nous espérons que demain marquera une étape nouvelle par les résultats obtenus et qu'un canot automobile attachera à la Coupe de Son Altesse Sérénissime la gloire des premiers 60 kilomètres à l'heure, le kilomètre à la minute, conquis sur mer par le moteur à explosion.

La leçon de choses, grâce à votre science, grâce à vos efforts, aura été ainsi donnée, Messieurs, ici, à Monaco, et le canot automobile sera sur la mer, sur les fleuves et sur les lacs, ce que la voiture automobile est devenue sur route : le progrès nécessaire.

Nous serons fiers alors d'avoir guidé vos premiers pas de les aider encore, et d'avoir été ainsi les modestes initiateurs d'une nouvelle conquête de la Science.

Messieurs, je lève mon verre à l'avenir du yachting automobile.

M. Roussel a ensuite prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Je veux avant tout remercier M. le Président du Comité, des vœux qu'il vient de formuler pour S. A. S. le Prince Souverain.

J'aurai le grand honneur de les porter à la connaissance de Son Altesse.

Je tiens à m'associer aussi tout de suite aux remerciements qu'a adressés M. le Président à M. le Ministre de la Marine française, si magnifiquement représentée par trois navires de guerre.

Puisqu'il m'est échu de représenter aujourd'hui le Gouvernement au milieu de vous, laissez-moi maintenant vous exprimer, avec les félicitations officielles, mes sentiments personnels d'admiration.

Oui, Messieurs, c'est un spectacle admirable que ces canots, fragiles jusqu'au paradoxe, bondissant sur la vaste mer avec une furie de bataille, et dont la proue semble faucher les flots quand ils rejettent autour d'eux de lourdes gerbes d'écume.

C'est une admirable leçon de vaillance, cet insouciant abandon au vertige de la vitesse, cette course fantastique à la renommée, qui eût fait rêver le poète d'une nouvelle course à l'abîme.

C'est un prodige admirable de l'ingéniosité moderne, cet humble engin, fait de rien — ou presque — pour la conquête de l'espace.

Car, par terre ou par mer, l'industrie automobile achève de subjuguier, si je puis dire, parcelle à parcelle, cet espace qui est à nous désormais, et dont la vapeur, avec les grands aînés — chemins de fer ou transatlantiques — avait commencé la conquête.

Reculant siècle par siècle les horizons connus, les hardis voiliers, vos ancêtres, avaient fait très grande la planète.

Vous, Messieurs, qui supprimez les infinis, le temps comme la distance, vous allez faire le globe très étroit — trop étroit, dirais-je — si, en même temps que vous en dominez la surface, d'autres hommes, d'une race vaillante et ambitieuse comme vous d'accroître l'héritage humain, ne s'étaient donné pour mandat de conquérir les profondeurs des océans, d'ajouter à ce clair domaine où toute créature vit de l'air du ciel et de la lumière du soleil, cet autre domaine obscur, singulièrement plus large et plus peuplé, où toutes les formes imaginables de l'être, toutes les combinaisons concevables de la vie naissent, s'agitent, se multiplient, innombrables comme les étoiles, ce nouveau monde qui fait douter si, pour la curiosité de l'homme, la mer n'est pas plus vaste que le ciel.

Pouvais-je ne point associer à l'industrie savante, la science pure, à qui vous devez tant, et qu'à votre tour vous servez si souvent ?

N'évoquez-vous pas tous la science des abîmes, dans cette salle dont les fenêtres s'ouvrent sur ce superbe Musée océanographique qui, à quelques brasses de vous, se profile au-dessus de la mer vaincue, comme le trophée de pierre où le Prince Albert Ier a inscrit pour l'avenir la formule de Sa gloire !

Est-ce que la science ne décuple pas pour vous la poésie des horizons où, pour l'éternelle tentation de l'homme, se défient les deux éternels mystères, l'azur du ciel, l'azur de l'eau ?

Ici, Messieurs, devant ce port fraternel, où se mêlent les pavillons de toutes les nations, une autre pensée s'impose à nos esprits.

Les conquêtes terrestres, à peine achevées, s'effondrent dans le sang où elles se sont faites.

Les conquêtes des marins, seules, furent définitives, parce que chacune d'elles a augmenté d'un rameau — un continent, une île, un archipel — la famille humaine.

Comme vos grands aïeux, Messieurs, vous travaillez pour l'apaisement final des soupçons, des rancunes, des hostilités inconscientes des peuples, vous êtes des apôtres de fraternité.

Et c'est pourquoi vous êtes plus que partout ailleurs les bienvenus dans cette Principauté, qui a pour mot d'ordre, je puis le dire, la réconciliation universelle, puisque de tous les Etats du monde, ayant le moins à craindre la guerre, elle donne pour la paix le plus fort budget.

Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter, au nom du Gouvernement, de l'art tout personnel que vous apportez à l'organisation de ces grandes fêtes de la mer, et, en portant votre santé, je bois en même temps de tout cœur aux éminents constructeurs de canots automobiles et à leurs courageux pilotes.

Hier lundi, a eu lieu le tournoi international d'épée de Monaco.

Cette belle épreuve a été disputée par quatre équipes : française, belge, italienne et autrichienne, mettant aux prises les procédés de l'école française adoptés par les deux premières avec ceux de l'école italienne mis en pratique par les deux autres.

Voici la composition de ces équipes :

France : M. Berger, président des Armes de combat, secrétaire général de la Fédération des Sociétés d'Escrime et salles d'armes de France; MM. Gavier et Alibert.

Autriche : MM. le docteur Muller (Vienne), capitaine d'entraînement; docteur E. Mayer (Vienne), docteur Cahn Spayer.

Belgique : MM. R. de Borchgrave (Bruxelles), capitaine d'entraînement; G. Michel (Bruxelles), de Montigny (Anvers).

Italie : MM. R. Nowak (Bergame), capitaine d'entraînement; Bertinetti (Turin), A. Olivier (Milan).

Le jury comprenait :

Juré autrichien : M. L. Barbasetti (maître à Vienne). Juré belge : M. C. Heymans (amateur). Jurés français : MM. Sulzbacher (amateur), S. Lézard (maître au 6^e bataillon de chasseurs alpins), docteur Olivier (amateur). Jurés italiens : MM. le commandeur Massaniello Parise (directeur de l'Ecole magistrale d'Escrime de Rome), Colombetti (maître à Turin).

Le comte Albert Gautier présidait le tournoi. M. Sulzbacher dirigeait les assauts.

Dans l'assistance on remarquait S. Exc. le Gouverneur Général, MM. les Consuls de France et d'Italie, M. le Préfet des Alpes-Maritimes et de nombreuses notabilités.

La victoire est restée à l'équipe française avec 18 touches contre 13 à l'équipe belge, 11 à l'équipe italienne et 5 à l'équipe autrichienne.

A 8 heures a eu lieu, à l'International Sporting Club, le banquet offert aux membres du jury et aux tireurs ainsi qu'à quelques personnalités de la région.

Le comte Albert Gautier présidait, ayant à sa gauche M. Philip de Barjeau, consul de France; à sa droite, M. Rosset, consul d'Italie.

En face avait pris place M. Martini, directeur des services extérieurs de la Société des Bains de Mer, remplaçant M. Camille Blanc.

Au dessert, le comte Albert Gautier a adressé l'expression de ses sentiments de respectueuse gratitude à S. A. S. le Prince de Monaco qui, dit-il, a daigné cette année accepter la présidence d'honneur du tournoi.

Il a manifesté ses regrets de l'absence de S. Exc. M. Roger, empêché par un deuil récent; puis remercié M. Camille Blanc, la presse parisienne, régionale et locale, et félicité les tireurs. Il a ensuite remis la coupe à M. Berger, capitaine de l'équipe française.

Des toasts ont également été portés par MM. Berger, Martini, Bruneau de Laborie, Jules Michel et Sulzbacher.

Le *Journal de Monaco* a donné dans son dernier numéro le compte rendu des deux premières journées du meeting de canots automobiles.

Voici les résultats des belles épreuves qui ont été disputées cette semaine :

Troisième journée. — *Mardi 7 avril.*

PRIX DE LA MÉDITERRANÉE (Cruisers) :

- 1^{er}, *Mors-Ulysse*, 1 h. 30' 37" ;
- 2^e, *Mais-je-vais-piquer I*, 1 h. 34' 39" 4 ;
- 3^e, *Lanturlu IV*, 1 h. 39' 17" 4.

PRIX DE LA CÔTE D'AZUR (Cruisers) :

- 1^{er}, *Delahaye-Nautilus VIII*, 1 h. 17' 42" 2 ;
- 2^e, *Mors-Calypso*, 1 h. 18' 8" 3 ;
- 3^e, *Mais-je-vais-quand-même*, 1 h. 30' 18" .

Quatrième journée. — *Mercredi 8 avril.*

PRIX DE LA RIVIERA (Cruisers) :

- 1^{er}, *Lorraine III*, 1 h. 37' 50" 2 ;
- 2^e, *Jacqueline IV*, 2 h. 35' 54" .

Cinquième journée. — *Jeudi 9 avril.*

CHAMPIONNAT DE LA MER :

- 1^{er}, *Panhard-Levassor*, 3 h. 45' 2" ;
- 2^e, *Jeannette*, 4 h. 57' 46" ;
- 3^e, *Delaunay-Nautilus VII*, 5 h. 7' 59" ;
- 4^e, *Mors-Calypso*, 5 h. 8' 13" .

Sixième journée. — *Vendredi 10 avril.*

HANDICAP DES CRUISEURS :

- 1^{er}, *Lolotte*, 10 h. 16' — 11 h. 49' 30" ;
- 2^e, *Jacqueline IV*, 9 h. 28' — 11 h. 52' 12" ;
- 3^e, *T. H. Pionnier*, 9 h. 52' — 11 h. 54' 6" .

HANDICAP DES RACERS :

- 1^{er}, *Lorraine-Diétrich*, 2 h. 18' — 4 h. 6' 43" 3/5 ;
- 2^e, *Mouvette*, 2 h. 30' — 4 h. 22' 29" 3/5 ;
- 3^e, *Jacqueline IV*, 2 h. 18' — 4 h. 24' 47" 2/5 ;
- 4^e, *Wolseley-Siddeley*, 3 h. 36' — 4 h. 30' 57" .

Non partants : *Panhard-Levassor*, *La Rapière* et le *Grand-Tréfle*.

Septième journée. — *Dimanche 12 avril.*

FINALE DES CRUISEURS.

	Mille	Kilom.	Temps.
<i>Delahaye-Nautilus</i>	2' 45"	1' 28" 2/5	4' 14" 2/5
<i>Mors-Calypso</i>	3' 23" 1/5	1' 30" 4/5	4' 54"
<i>Excelsior-Buire II</i>	3' 15" 2/5	1' 39"	5' 54" 2/5
<i>Mors-Ulysse</i>	3' 15" 2/5	1' 39" 2/5	4' 54" 2/5

Coupe de S. A. S. le Prince de Monaco

FINALE DES RACERS.

	Mille	Kilom.	Temps.
<i>Panhard-Levassor</i> . . .	2' 1" 1/5	1' 2" 4/5	3' 4"
<i>Wolseley-Siddeley</i> . . .	2' 1" 1/5	1' 5" 1/5	3' 6" 2/5
<i>Delahaye-Nautilus X</i>	2' 10"	1' 14" 2/5	3' 34" 2/5

La remise officielle de la Coupe de S. A. S. le Prince de Monaco a eu lieu dimanche, à 5 heures, dans le stand de l'Exposition. S. A. S. le Prince Héréditaire a daigné présider à cette cérémonie.

Le Prince a félicité M. le chevalier de Knyff, propriétaire du canot vainqueur, des brillants succès qu'il a remportés au cours du meeting. Son Altesse Sérénissime s'est plu à constater les progrès réalisés dans la construction des canots automobiles et a exprimé l'espoir que de nouvelles améliorations seraient bientôt réalisées grâce aux indications recueillies au cours des épreuves.

S. A. S. le Prince Héréditaire a également félicité M. Blanc, président de l'International Sporting Club, des efforts consacrés par lui à l'organisation du meeting.

Comme on peut s'en rendre compte par la lecture du tableau relatif au mouvement du port, jamais la baie d'Hercule n'a présenté une aussi grande animation que cette semaine. Sans parler de la flottille des petites barques de plaisance et des canots automobiles, on a pu compter à la fois jusqu'à neuf grands yachts, allongeant leurs coques blanches sur l'alignement de la *Princesse-Alice*. Le contre-torpilleur français *Claymore* et deux torpilleurs étaient amarrés le long du nouveau quai où venaient également accoster à heures régulières le vaste *Corsica* et l'élégante *Principessina*, les deux paquebots qui font le service de San Remo et de Gènes.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 9 avril 1908, le Tribunal Supérieur a condamné la nommée M. T., née à Tricerro (Italie), le 21 avril 1884, domestique à Monaco, à deux mois de prison, pour vols.

THÉÂTRE

D'intéressantes reprises ont occupé la scène du théâtre de Monte Carlo.

La charmante partition de *Véronique* a retrouvée son habituel succès. L'interprétation en était excellente. On connaît la jolie voix et la grâce mutine de M^{lle} Mariette Sully, l'organe charmant et l'ingénuité provocante de M^{lle} Charley, le physique avantageux et la conscience artistique de M. Alberthal, la gaité de M. Poudrier, l'humour de M. Lamy, la cocasserie de M. Brunais. On les a applaudis de nouveau avec plaisir. On a salué aussi le talent et le don comique de M^{lle} Marie Théry, ainsi que la grâce avenante et le beau timbre de M^{lle} de Limoges.

Le *Tzar* (autrefois *Sniegourka*, débaptisée pour cause de réduction) a fait valoir la grâce et la beauté de M^{lle} Trouhanowa, le talent de son partenaire Clustine, à côté desquels ont triomphé,

comme d'ordinaire, M^{lles} Pavlova, Bertrand, Carrère, Charbonnel, Giussani et Magliani.

La plupart de ces excellentes artistes, auxquelles il faut joindre M^{lles} Hanauer, Luparia et A. Ferrando, avaient, dans la première partie du spectacle, présenté au public amusé le plus gracieux peuple de poupées qu'ait jamais pu rêver la fantaisie d'un Pygmalion de Nuremberg.

Au Palais des Beaux-Arts, le beau talent de M^{me} Thénard, de la Comédie-Française, avait attiré un nombreux public qui a fait le succès le plus flatteur à l'excellente artiste.

Une suite de danses a fait valoir la grâce de M^{lles} Negri et Pavlova, soutenues par M. Clustine.

Daisy, la délicieuse fantaisie de Tristan Bernard, jouée par M^{lles} Charley et Ripert et par MM. Maurice Lamy, Poudrier, etc., a été vivement applaudie.

Renouvelant son programme, selon l'usage, au milieu de la semaine, ce coquet établissement a donné, vendredi et samedi, *Mademoiselle Moucheron*, amusante scène de la vie de pension, dont Offenbach a écrit la partition. Le public a été séduit par cette musique pleine de grâce et d'entrain, agréablement chantée d'ailleurs par M^{mes} Charley, Degoyon et Fromentin, auxquelles MM. Launay, Maury et Regebert donnaient la réplique.

Le ballet de *Faust*, de Gounod, a été l'occasion d'un vif et mérité succès pour M^{lles} Magliani, Giussani et Tiphaine, ainsi que pour leurs camarades du corps de ballet.

CONCERTS

Le concert de jeudi a débuté par l'ouverture de *Coriolan*. Cette page grandiose a été exécutée par l'orchestre avec un grand style et a soulevé de longs applaudissements.

L'ouverture du *Tannhäuser*, admirablement interprétée, elle aussi, a produit, comme toujours, un grand effet.

Une rapsodie du compositeur norvégien Svendsen, *le Carnaval à Paris*, a plu par sa coloration originale et par ses recherches de sonorité.

A côté de la partie orchestrale, trois virtuoses étaient inscrits au programme.

M. Ferté a joué la *Symphonie sur un chant montagnard* de Vincent d'Indy et diverses autres œuvres où il a fait remarquer et chaudement applaudir un tempérament musical extrêmement distingué. M. Ferté, qui est un virtuose d'une grande force, a le rare mérite de dédaigner les triomphes faciles de l'acrobatie et de s'appliquer surtout à pénétrer et à traduire dans toute sa pureté la pensée des maîtres.

La réputation de M. Geloso est depuis longtemps établie. C'est un des violonistes les plus charmeurs et les plus puissants qu'il soit donné d'entendre. Il a joué le *Concerto en Mi bémol* de Mozart avec une délicatesse et une pureté parfaites ainsi que les autres pièces inscrites au programme.

Enfin, M^{lle} Florence Monteith a fait applaudir une belle voix de mezzo soprano dans l'air *Divina Imagina* de Spinelli, *Der Spielman* de Hildach et *Il neige* de Bemberg.

* *

Le public du concert moderne a fait fête dimanche dernier à deux artistes remarquables, M^{me} Marie Morel, cantatrice de l'Opéra, et l'excellente pianiste, M^{lle} Jane Franquin. Leur succès a été des plus vifs.

L'orchestre a eu une large part de bravos avec l'ouverture d'*Athalie* de Mendelssohn, *Amoroso* de Léon Jehin, l'ouverture du *Rois d'Ys* de Lalo, la *Marche des Nobles* de *Tannhäuser*.

Dans le *Petit Divertissement* pour deux violons, MM. Wagemans et Corsanego ont fait applaudir leur charme et leur virtuosité.

Jeudi 16 Avril 1908, à 2 heures et demie

22^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M. ALEXANDER DILLMANN, pianiste
et de M^{lle} HÉLÈNE BRESSAC, cantatrice

<i>Iphigénie en Aulide</i> , ouverture.....	Gluck.
Air d'Elisabeth de <i>Tannhäuser</i>	Wagner.
M ^{lle} Hélène BRESSAC.	
Adagio du <i>Quintette en Sol mineur</i>	Mozart.
(Pour tous les instruments à cordes).	
A. <i>La Walkyrie</i> : Les Adieux de Wotan..	Wagner.
B. <i>Chevauchée des Walkyries</i>	Id.
M. Alexander DILLMANN.	
<i>Marche Funèbre</i>	Cohen.
A. <i>Été</i>	A. Coquard.
B. <i>L'Enfant Prodigue</i> (Air de Léa).....	Debussy.
M ^{lle} Hélène BRESSAC.	
A. <i>Salomé</i> (Fragments).....	R. Strauss.
B. <i>Tristan et Isolde</i> (Mort d'Isolde).	Wagner.
M. Alexander DILLMANN.	
<i>Marche Héroïque</i>	Saint-Saëns.

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(Suite).

En l'an 193, avant J.-C., les Ligures, au nombre de vingt mille d'abord et de quarante mille ensuite, ravagèrent les environs de Luna et de Pise et mirent le siège devant cette ville; d'autres poussèrent jusqu'à Plaisance. Le consul Q. Minucius les attaqua sur le territoire pisan et les obligea à battre en retraite. Eux se replièrent, emportant le fruit de leurs rapines. Minucius les poursuivit, entra en Ligurie et mit à feu et à sang leurs bourgs et leurs places fortes: « castella vicosque pervastavit ». Les Ligures avaient des forts, bien situés et bien munis, devant lesquels les troupes romaines se trouvèrent souvent arrêtées: « Oppugnatio necessaria munitorum castellorum, laboriosa simul periculosaque (1) ».

Faisons remarquer déjà, et nous insisterons plus tard sur ce fait, qu'à cette époque, les établissements des Ligures sont situés dans la plaine. M. Æmilius, second consul, dévasta les champs et les bourgs ligures, qui étaient situés dans les plaines ou dans les vallées (2).

Successivement, on attaqua et on réduisit les Friniates et les Apuans, ceux que nous croyons faire partie de la catégorie des Ligures tondus.

Le pays des Apuans fut ravagé; leurs bourgs et leurs châteaux réduits en cendre « vastando agros, urendoque vicos et castella eorum (3) ».

De là, les Romains portèrent la guerre chez les Ingaunes, qui devaient être des Ligures chevelus. Six de leurs châteaux furent emportés d'assaut (4).

Durant les campagnes qui suivirent, il n'est plus question de bourgs ni de châteaux, sans doute parce que les consuls les avaient fait détruire. Nous avons un exemple de cette pratique dans la destruction d'Acqui, qui fut blâmée par le Sénat (5).

Quoiqu'en dise Tite-Live, les généraux romains paraissent avoir eu facilement raison de ces places mal assises, qu'ils livraient aux flammes, et la guerre ne devint pour eux dure et pleine de hasards que quand les Ligures, n'ayant plus rien à sauvegarder dans la plaine, se réfugièrent dans les montagnes.

La tactique des Romains consista dès lors à les contraindre, soit par l'incendie des forêts où ils se tenaient à couvert, soit par l'investissement des hauts plateaux sur lesquels ils s'étaient retranchés, à descendre en terrain plat. « Fulvius incendia les bois qui leur servaient de repaire; Bœbius les força à descendre dans la plaine, et Postumius les désarma

(1) TITE-LIVE, l. XXXIX, 1, édit. Didot, t. II, p. 497.

(2) TITE-LIVE, l. XXXIX, 2. « M. Æmilius, alter consul, agros Ligurum vicosque qui in campis aut vallibus erant ».

(3) TITE-LIVE, l. XXXIX, 32.

(4) TITE-LIVE, l. XXXIX, 32.

(5) TITE-LIVE, l. XLII, 7.

si complètement, qu'à peine leur laissa-t-il assez de fer pour cultiver la terre (1) ».

Les Ligures chevelus ne furent domptés que sous Auguste. Dion Cassius nous l'apprend :

« Les Ligures chevelus, qui, jusqu'alors (le règne d'Auguste), vivaient en liberté dans les Alpes-Maritimes, sont réduits en servitude (2) ».

Ils furent peut-être les derniers champions de l'indépendance de leur pays.

Une ancienne coutume, à laquelle on n'a pas dû déroger sous Auguste, restaurateur des anciennes traditions, voulait que le lieu qui, dans une bataille décisive, avait été le théâtre du dernier engagement, fût consacré par l'érection d'un trophée triomphal. « La fuite des ennemis est appelée en grec *tropè*, d'où le nom de trophée donné à leurs dépouilles suspendues à des troncs d'arbres ».

Les trophées d'Auguste (3), dont les ruines se voient à La Turbie, au-dessus de Monaco, y occupent sur une ensellure de crête, entre le plateau des *Batailles* et la *Tête-de-Chien* ou *Tête-de-Camp*, un emplacement dont le choix n'a pu être inspiré que par un fait historique, dont il importait de fixer le lieu et de perpétuer la mémoire.

Les établissements primitifs des Ligures occupaient les sommets des montagnes. Les châteaux détruits par les Romains appartiennent à une période plus récente.

Nous avons vu que les Romains trouvèrent chez les peuplades qui avoisinaient la mer des bourgs et des châteaux. Le long du littoral s'échelonnaient aussi des villes populeuses et commerçantes. Strabon nomme Gênes, Savone, Albenga, capitale des Ingaunes, et Vintimille, cité des Intéméliens (4).

Ces villes n'existaient peut-être pas au 6^e siècle avant notre ère: Hécatée de Milet ne les nomme pas. Nous n'avons, il est vrai, que des fragments de cet auteur, mais il est certain que la tradition n'attribuait à aucune de ces villes une antiquité aussi reculée qu'à Monaco. Ce ne sont pas des berceaux de peuplades (5): Gênes est un marché ligure, Albenga et Vintimille, deux colonies maritimes d'un peuple des Alpes (6).

L'estuaire d'un cours d'eau permanent paraît avoir été le lieu réputé le plus favorable pour ces établissements. Les vallées d'érosion formaient des voies de pénétration ouvertes par la nature au sein du massif montagneux; les rivières, dont elles encaissent les lits, non seulement véhiculaient les bois qui, comme nous l'avons vu, constituaient dans ce pays, alors recouvert de forêts, la plus importante ressource commerciale, mais elles entretenaient aussi sur leurs bords des espaces fertiles et herbageux, propres à la culture et à l'élevage.

A cet égard, le marché des Intéméliens était placé dans une position exceptionnellement avantageuse; aussi devint-il une grande ville (7).

(A suivre).

L. DE VILLENEUVE.

(1) FLORUS, l. II, 3.

(2) Dans la *Vie de César-Auguste*, l. LIV, 24.

(3) Cités par PLINE, *Hist. Nat.*, l. III, c. 24 (20) § 4. — PTOLEMÉE, l. III, c. 1, 2. — L'itinéraire d'Antonin les place in *Alpe summâ* et la *Table de Pentinger*, in *Alpe maritimâ*.

(4) STRABON, l. IV, c. 6 § 1 et 2.

(5) C'est aussi l'opinion du commandeur Rossi: *I Liguri Intemeli*, p. 43.

(6) STRABON, l. IV, c. 6 § 2.

(7) STRABON, l. IV, c. 6 § 1.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires** sont invités à opérer le versement du dernier quart des actions souscrites du 5 au 31 mai prochain, soit au siège social, soit à la Banque Courdesse.

Les titres provisoires nominatifs seront retirés et remplacés par des titres définitifs au porteur avec le dividende de 1907, qui a été fixé au taux du 6% sur le montant des trois quarts versés.

L'ADMINISTRATION.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Samedi 18 Avril 1908**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice qui a pris fin le 31 Mars 1908 ;
- 2° Rapport des Commissaires ;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du Dividende ;
- 5° Ratification des conventions passées pour la location du Grand Casino de Beausoleil ;
- 6° Résolutions diverses sur les propositions contenues dans le rapport du Conseil d'Administration ;
- 7° Approbation de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé (art. 14) ;
- 8° Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration (art. 14) ;
- 9° Nomination éventuelle d'un Directeur Général ou d'un Administrateur délégué (art. 20) ;
- 10° Nomination des Commissaires des Comptes (art. 31).

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite des sieurs **GRAS frères**, droguistes à Monaco, sont invités à se présenter, en personne ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le 19 mai prochain, jour de mardi, à trois heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 13 avril 1908.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq mars mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le premier avril mil neuf cent huit, vol. 104, n° 15, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même,

Le Domaine Privé de S. A. S. M^{gr} le Prince Souverain de Monaco a acquis

De la Société de la Brasserie et des Établissements frigorifiques de Monaco, société anonyme au capital de un million deux cent mille francs, dont le siège est à Monaco, avenue de Fontvieille,

Une villa située à Monaco, avenue de Fontvieille, dénommée *Villa Fontvieille*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et deux caves, ensemble le terrain sur lequel elle est édifée et qui en dépend, d'une superficie de onze cent trente-six mètres carrés quarante sept décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 62 de la section A, confinant : au nord, à l'avenue de Fontvieille; au midi et au couchant, à des terrains dépendant de l'ancienne plage de Fontvieille, actuellement occupés par la Brasserie; et au levant, M. Giacheri ou acquéreur.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de soixante mille francs, ci..... 60.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le quatorze avril mil neuf cent huit.

Pour extrait :
Signé : Alex. EYMIN.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent huit, M^{me} Eugénie-Clotilde Lorenzi, commerçante, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 9, veuve de M. Eugène-Joseph Lorenzi, a vendu à MM. Louis et Jules Fouques, frères, négociants, demeurant à Menton, le fonds de *fabrique de pâtes, alimentaires et vente de denrées coloniales* en gros, qu'elle exploitait à Monaco, rue de la Turbie, n° 10, comprenant notamment la clientèle ou achalandage, les marchandises, diverses créances et quatre chevaux.

Les créanciers de M^{me} veuve LORENZI, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 avril 1908.

Alex. EYMIN.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre avril mil neuf cent huit, M. Charles Sismondini, maçon, et M^{me} Domenica Vivalda, son épouse, demeurant à Monaco, ont acquis de M. Jean-Baptiste Solera, sellier, et de M^{me} Philippine Palmaro, commerçante, épouse séparée de corps et de biens de M. Louis Demichelis, le fonds de commerce d'*épicerie, comestibles et vente de pétrole* qu'ils exploitaient à Monaco, quartier de Saint-Michel, dans un immeuble leur appartenant.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés, sous peine

de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 avril 1908.

Alex. EYMIN.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine, 6, rue Caroline*, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 5 au 12 Avril 1908.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Villefranche	y. à vap. Princesse-Alice, Monégasque.	d'Arodes d.P.	Sur lest.
San-Remo	y. à vap. Ariès, angl.	Goodwin	Id.
Id.	y. à vap. Vanadis, angl.	Fisher	Id.
Marseille	y. à vap. Prin, angl.	Callaway	Id.
Nice	y. à v. Lady-Evelyn, angl.	Pooley	Id.
Id.	y. à vap. Dotterel, angl.	Sivell	Id.
Cannes	y. à vap. Maund, angl.	Lowe	Id.
Gènes	y. à vap. Oithona, angl.	Riches	Id.
Naples	y. à vap. Valhalla, angl.	Caws	Id.
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriès	Passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Gènes	vap. Principessina, ital.	Bianchini	Passagers
Saint-Tropez	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Sable.
Id.	b. Indus, fr.	Gandillet	Id.

DÉPARTS du 5 au 12 Avril 1908.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Naples	y. à vap. Nahma, monég.	Darvey	Sur lest.
Id.	y. à vap. Dotterel, angl.	Sivell	Id.
Marseille	y. à vap. Vanadis, angl.	Fisher	Id.
Id.	y. à v. Lady-Evelyn, angl.	Pooley	Id.
Nice	y. à vap. Ariès, angl.	Goodwin	Id.
Cannes	y. à vap. Maund, angl.	Lowe	Id.
Id.	y. à vap. Oithona, angl.	Riches	Id.
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriès	Passagers
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Nice	vap. Principessina, ital.	Bianchini	Passagers
Menton	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Saint-Tropez	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Sur lest
Id.	b. Indus, fr.	Gandillet	Id.

Imprimerie de Monaco — 1908